

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1947

Artikel: Notes sur la peur de l'inflation
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans cette situation n'est plus en mesure d'exercer sa fonction avec toute l'indépendance requise.

Enfin, peut-être surtout, les faits reprochés à un élu ou à un dirigeant peuvent rompre la confiance que l'on place en lui sans constituer une infraction pénale. Dans l'exercice de leur fonction, les membres des autorités comme les hauts fonctionnaires sont soumis à un devoir de fidélité à l'égard de l'Etat. Comme dans le monde privé du travail, cette obligation peut aller au-delà du respect des normes pénales: la ligne du devoir de fidélité peut être franchie sans que celle du Code pénal soit dépassée. Un comportement à la limite jetant un soupçon sur l'honnêteté d'un banquier peut suffire à le faire tomber même s'il ne relève pas du juge pénal (DP 1938¹¹).

Le Grand Conseil vaudois examine actuellement un projet de loi qui traite de cette question délicate. En 2010, la Cour

constitutionnelle avait empêché le Conseil d'Etat de soumettre aux électeurs montreuusiens la révocation d'un conseiller municipal soupçonné de plusieurs infractions mais qui n'avait pas encore été jugé. Le gouvernement a réagi en proposant¹² au Grand Conseil de prévoir de manière plus précise les cas où la question de la révocation d'un élu communal pourrait être posée aux électeurs: tel serait par exemple le cas de tout élu prévenu d'un crime ou d'un délit. Donc par exemple d'un élu prévenu d'ivresse au volant mais non d'un élu pincé pour consommation de stupéfiants, ce qui n'est constitutif que d'une contravention.

La complexité des situations rend difficile l'adoption de règles trop schématiques. L'appréciation dépendra toujours de l'ensemble des circonstances du cas concret, non seulement des faits eux-mêmes, mais également de la position hiérarchique

de l'élu – plus celle-ci est élevée, plus on est en droit de se montrer exigeant – et de la manière dont ce dernier a réagi. Faute avouée est souvent à moitié pardonnée.

La presse n'a pas fini de parler de la vie privée des femmes et des hommes publics. Chacun étant devenu un potentiel journaliste grâce aux nouvelles technologies, la sphère intime se réduit comme peau de chagrin. Celles et ceux qui se destinent aux plus hautes fonctions doivent désormais vivre avec. En se souvenant que personne n'est irréprochable. En apprenant aussi à résister aux campagnes médiatiques qui s'apparentent parfois à des chasses à courre. L'opinion publique est moins bégueule que ce que l'on croit. Bill Clinton a survécu politiquement à un «*comportement inapproprié*» avec une stagiaire. Gardons nous donc au moins de hurler avec les loups à chaque révélation de la moindre incartade.

Notes sur la peur de l'inflation

André Gavillet • 10 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20027>

La peur de l'inflation ne peut tenir lieu de pensée unique

L'hiver est passé; l'euro, pas trépassé. Les prophètes de malheur l'ont enterré trop

vite. La sincérité de leur deuil prématuré était d'ailleurs suspecte. Les intérêts nationaux ou privés pointaient sous les principes de base.

Les experts exposaient

savamment que celui qui emprunte doit s'engager à rembourser. Ainsi que le rappelaient les responsables politiques, un Etat ne peut être mis en faillite par ceux qui, comme lui, font partie de

l'Union européenne.

En réalité, une question simple était posée. Comment faire preuve d'une rigueur sans précédent, opérer des coupes budgétaires sévères et simultanément relancer l'économie, stimuler la croissance? Rien de théorique dans cette formulation. Des millions d'individus vivent cette contradiction. Dépenser plus en gagnant moins.

♦ Les responsables politiques européens ont d'emblée choisi la rigueur pour faire face à l'insolvabilité de la Grèce. Les budgets nationaux doivent être impérativement équilibrés. Parallèlement les banques centrales et la Banque centrale européenne se sont vu assigner la mission de contrôler étroitement les crédits. Dans la mémoire vivante de l'Allemagne, l'inflation a laissé des marques douloureuses (hyperinflation de la République de Weimar en 1923). De plus, par préjugement, elle est appréhendée comme incontrôlable. L'inflation, c'est un cheval emballé.

♦ La politique de rigueur est autoritaire, imposée. Elle se décrète. Elle recourt volontiers au droit d'urgence. Elle se veut de salut public. L'inflation, au contraire, semble agir insidieusement. Elle échappe au contrôle étatique.

L'inflation offre, sans douleur pourrait-on croire, des avantages "gratuits". Le

remboursement de la dette est allégé par la dépréciation de la monnaie.

L'investissement est stimulé. Ce qui est aujourd'hui une opération coûteuse et risquée sera demain une opération juteuse, une spéculation réussie. L'indexation des salaires, quand elle a lieu, donne l'impression d'une bouffée d'oxygène. Euphorie. Illusion de gagner plus.

♦ Quand tout bouge sont perdants ceux qui restent cloués sur place. Les revenus ou les rentes perdent leur pouvoir d'achat au rythme rapide, très rapide, des hausses de prix cumulées. Ceux qui ne sont plus actifs, qui n'ont plus le pouvoir de vendre plus cher leurs services ou leur travail sont les premiers appauvris. Et comment corriger cette iniquité?

♦ On peut certes imaginer une séparation rigoureuse du budget de fonctionnement et des budgets d'investissement. Une façon de jouer à deux mains. Un Prix Nobel de l'économie, Paul Krugman, dans une interview provocante (*Le Monde*, 31.01.2012), demande que l'on prenne le risque de l'inflation. «*L'inflation n'est pas le problème, c'est la solution*». Sa proposition consiste à préconiser une politique monétaire moins stricte. S'il en résultait une inflation de 4%, il serait possible de mieux tenir compte de la compétitivité différenciée de chaque pays.

Jusqu'où peut-on, à

l'intérieur d'une même zone, distendre le pouvoir d'achat? Faut-il créer, en Europe même, les problèmes de l'Italie du Nord et du Sud?

♦ Il est faux de faire croire que les Etats riches au sein de l'euro, comme l'Allemagne, paient pour les Etats pauvres, endettés comme la Grèce. Car les moins efficaces tirent la monnaie commune vers le bas. Mais cet euro affaibli est pour les pays exportateurs un dopant. L'Allemagne, celle qui exporte hors Europe, bénéficie de la "subvention" du change.

♦ L'inflation (politique de crédit généreuse, investissements, salaires en hausse) serait la solution à une condition fondamentale: la protection des revenus et des rentes des plus faibles. L'indexation devrait garantir le pouvoir d'achat et le niveau de vie des plus vulnérables. En revanche, l'indexation des revenus et salaires moyens et élevés devrait être limitée. La progression à froid non entièrement compensée renforcerait l'effet redistributeur de la fiscalité.

♦ En jouant sur les facteurs essentiels (salaires et revenus, assurances sociales, fiscalité directe et indirecte), un pilotage est possible. Il appartient au politique d'en prendre la responsabilité. Mais préalablement, les chefs de file des différents secteurs économiques – syndicats, patronat, banques, entreprises – devraient en

débattre publiquement.

L'inflation peut faire bouger les lignes. A la politique sommaire des ciseaux et des coupes, elle oppose des

variantes, elle pourrait même favoriser des options plus sociales.

Inflation sociale? Nous avons passé commande de ce

nouveau produit. Nous avons reçu la brève réponse suivante: l'objet désiré ne figure pas (encore...) au catalogue.

Le «blues» du banquier

Jean-Pierre Ghelfi • 8 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20001>

L'échange automatique d'informations pour envisager une sortie par le haut

Des siècles semblent s'être écoulés depuis que les conseillers fédéraux Villiger et Merz ont déclaré, avec toute l'emphase qui convenait, que *«le secret bancaire n'est pas négociable»*. Cette forte affirmation ne date pourtant que de quelques années!

Non seulement le secret bancaire, bon gré mal gré, est devenu négociable, mais il est même en lambeaux. Sinon dans les textes, du moins dans les têtes. Et rarement le monde bancaire a donné l'image d'un tel désarroi.

Quand cela a-t-il commencé? Lorsqu'un ancien employé de l'UBS s'est mis à table devant les autorités fiscales américaines (IRS) pour dire tout le mal qu'il pensait des procédés inventés par UBS SA pour permettre à des clients américains de frauder le fisc américain, en espérant ainsi – à tort – sauver sa peau? Lorsque l'OCDE a décidé d'inscrire la Suisse sur

une liste noire pour ne pas appliquer les standards internationaux en matière de conventions de double imposition? Lorsque la Suisse a dû consentir à l'Union européenne, dans le cadre des négociations bilatérales, un accord sur la fiscalité de l'épargne? Lorsque les discussions au sein du GAFI (Groupe d'action financière) ont évolué¹³ pour assimiler toute mesure de soustraction fiscale (évasion et fraude) à un acte préalable de blanchiment d'argent sale?

Urgence et précipitation

Un peu tout cela. Mais à force de n'avoir rien voulu voir venir, la suite s'est déroulée et se déroule encore dans l'urgence et la précipitation.

Le Conseil fédéral a fini par admettre qu'il devait négocier de nouvelles conventions de double imposition pour éviter l'opprobre de l'OCDE.

Il s'est courageusement déchargé sur la Finma (l'autorité de surveillance des marchés financiers) pour transmettre aux Etats-Unis

des dossiers de clients américains d'UBS SA n'ayant pas déclaré leurs avoirs – ce qui n'a pas empêché le gouvernement, à la suite d'une décision du Tribunal administratif fédéral, de devoir demander l'autorisation subséquente des Chambres fédérales pour livrer quelques milliers de noms supplémentaires de clients américains, ni à UBS SA de devoir s'acquitter d'une amende de près de 800 millions de dollars.

Actuellement, le Conseil fédéral s'apprête à reprendre, sans que cela n'émeuve plus personne, les nouvelles normes du GAFI.

Cédant à la suggestion d'un banquier tessinois qui cherchait désespérément une voie de sortie pour déclarer l'argent non déclaré tout en préservant l'anonymat des clients fraudeurs, le gouvernement a pris sur lui de négocier avec l'Allemagne, puis avec la Grande-Bretagne, l'accord connu sous le nom de code Rubik.

Ne pas omettre finalement de considérer la position des